

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réservé à l'administration)
4.10.1.3 Exigences minimales auxquelles doivent se conformer les systèmes de détection électriques:	a. DéTECTEUR de fumée installé à l'intérieur de la chambre forte.			<input type="checkbox"/>
	b. Suffisamment de détecteurs pour indiquer lorsqu'une personne non autorisée tente d'avoir accès à la chambre forte ou au coffre-fort, de l'ouvrir, d'y entrer ou encore, d'emporter le coffre-fort.			<input type="checkbox"/>
	c. DÉTECTEURS qui déclencheront l'alarme lorsqu'une personne non autorisée ouvrira la porte de la chambre forte ou du coffre-fort ou essaiera de désengager le détecteur.			<input type="checkbox"/>
	d. Tous les systèmes d'alarme de chambre forte et de coffre-fort seront sur un secteur séparé des autres dispositifs de détection installés dans l'entrepôt.			<input type="checkbox"/>
	e. L'équipement d'alarme de la chambre forte ou du coffre-fort doit être contrôlé à partir d'un poste de contrôle approuvé par les Laboratoires des assureurs			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	du Canada (ULC). Lorsque ce genre de service n'est pas disponible, le Bureau envisagera d'autres solutions.			
	f. La surveillance des lignes doit être de niveau « A ».			<input checked="" type="checkbox"/>
	g. Toutes les boîtes de contrôle des systèmes d'alarme doivent être installées à l'intérieur de la chambre forte ou du coffre-fort et posséder soit un circuit de minuterie à clef, soit un dispositif de signal à code numérique.			<input type="checkbox"/>
	h. Lorsqu'on utilise un détecteur à capacitance pour un coffre-fort, on doit le placer à l'intérieur ou en dessous de celui-ci lorsque c'est possible.			<input type="checkbox"/>
	i. Assurer une détection électrique complète de l'extérieur des murs et du plafond au moyen détecteurs de mouvement ou d'une autre sorte de détecteur approuvé afin de déceler tout mouvement dans l'espace libre de 0,6 mètre défini au point 4.10.1.7.			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	j. Dispositifs de détection électrique requis pour la cage.			<input type="checkbox"/>
	k. Autres dispositifs de détection au besoin. Lorsque le périmètre d'un édifice n'est pas entièrement protégé par un dispositif de sécurité, la portion de celui-ci où est localisé la chambre-forte et/ou l'endroit grillagé doit être pourvue d'un dispositif de détection permettant de signaler la présence de personne(s) non autorisée(s).			<input type="checkbox"/>
4.10.1.4	Tous les circuits électriques des systèmes d'alarme, de l'équipement de sécurité, de l'éclairage, du téléphone, etc. doivent être conformes au code de l'électricité. Toutes les lignes qui pénètrent dans les murs, le plafond ou le plancher doivent faire au moins un changement de direction à l'intérieur de la structure de la chambre forte. Les conduits seront coudés de manière à ce que le drainage se fasse vers l'extérieur. Le			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	diamètre des conduits ne doit pas dépasser 3,8 cm (1 1/2 po).			
4.10.1.5	Le cadre de sécurité, s'il s'agit d'une chambre forte, d'un coffre-fort ou d'une cage, doit être placé au moins à 1 mètre (3 pi) de tout mur extérieur, s'il est situé au rez-de-chaussée ou s'il est accessible par le toit. Le Bureau peut considérer que certaines conditions sont équivalentes aux fins de l'exigence relative à la distance de 1 mètre (3 pi). Il peut s'agir d'un autre immeuble à proximité du membre de sécurité, de fossés, de pylônes de ciment, etc. Si la structure doit être placée contre un mur mitoyen avec les locaux d'une autre compagnie, l'exigence relative à la distance de 1 mètre (3 pi) s'applique, quelle que soit la distance à laquelle elle se trouve par rapport au sol ou à la partie accessible du toit.			<input type="checkbox"/>
4.10.1.6 Ventilation	Les ouvertures pour l'aération ou pour installer des climatiseurs ne sont pas autorisées si cela abaisse la sécurité globale de la chambre forte. Lorsqu'il sera nécessaire			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	d'assurer la circulation d'air ou la climatisation, on exigera une des conditions suivantes :			
	a. Les ouvertures doivent avoir un côté de 15 cm (6 po) ou moins et la surface totale de chacune ne doit pas dépasser 619 cm ² (96 po ²).		<input type="checkbox"/>	
	b. L'ouverture ou le conduit doit être protégé par une grille ou par des tiges d'armature en acier n° 5 (15 mm (5/8 po)) solidement fixées dans le mur à des distances de 15 cm (6 po) de centre à centre et renforcées horizontalement à tous les 40 cm (16 po) de centre à centre.		<input type="checkbox"/>	
	c. Si on se sert d'une grille, celle-ci doit être constituée soit de tiges d'armature en acier n° 5 (15 mm (5/8 po)), fixées à des distances de 15 cm (6 po) de centre à centre et renforcées horizontalement à tous les 40 cm (16 po) de centre à centre, soit de métal déployé de 3,5 mm (calibre 10), soudés à un cadre métallique de 6 mm (1/4 po), lui-même solidement fixé		<input type="checkbox"/>	

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	au mur.			
4.10.1.7	Prévoir un espace libre de 0,6 mètre (2 pi) à des fins d'inspection et de détection autour de toutes les chambres fortes et de tous les coffres-forts de cette catégorie.			<input type="checkbox"/>
4.10.2.1	Blocs de ciment			<input type="checkbox"/>
Murs	Mur de blocs de béton lourd d'une épaisseur de 30 cm (12 po) renforcé à chaque espacement par des barres d'armature en acier à haute adhérence n° 5 (15 mm (5/8 po)) verticalement et horizontalement sur chaque couche de blocs de béton armé. Chaque espacement doit être comblé avec du mortier de type « M », ou Béton coulé (capable de résister à une pression d'au moins 20,7 MPa (3 000 lb/po ²)). Béton coulé de 20 cm (8 po), renforcé tous les 15 cm (6 po) dans les deux directions avec des barres d'armature en acier à haute adhérence n° 5 (15 mm (5/8 po)).			<input type="checkbox"/>
Plafond /	Béton coulé dans épaisseur de 20 cm (8 po) (capable de résister à une			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
Plancher	poussée d'au moins 20,7 MPa (3 000 lb/po ²) renforcé par des barres d'armature en acier à haute adhérence n 5 (15 mm (5/8 po)) tous les 15 cm (6 po) dans les deux directions.			
Plancher au niveau du sol	Béton coulé d'une épaisseur de 20 cm (8 po) (capable de résister à une poussée d'au moins 20,7 MPa (3 000 lb/po ²) renforcé par des barres d'armature en acier à haute adhérence n° 5 (15 mm (5/8 po)) tous les 15 cm (6 po) dans les deux directions.			
Remarque	Si une cage est utilisée conjointement avec la chambre forte, la cage doit contenir la chambre forte là où cela est possible en laissant un espace de 0,6 mètre (2 pi) tout autour. Ne pas utiliser cet espace libre pour entreposer des substances désignées ni des drogues contenant du cannabis.			

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
4.10.2.2 Porte	a. Porte de chambre forte du même type que celles qu'utilisent les banques et dotée d'une plaque d'acier d'une épaisseur d'au moins 1,25 cm (1/2 po).			<input type="checkbox"/>
	b. La serrure à combinaison doit être modifiable, à l'épreuve des manipulations, posséder au moins 3 gorges et être munie d'un cadran contre-espionnage.			<input type="checkbox"/>
	c. La combinaison de la serrure sera conservée dans un endroit sûr et modifiée chaque année ou chaque fois qu'une personne la connaissant n'en aura plus besoin.			<input type="checkbox"/>
	d. La porte doit être munie d'un dispositif de reverrouillage.			<input type="checkbox"/>
4.10.3.1	Si un coffre-fort est utilisé en remplacement d'une chambre forte, celui-ci devra être à l'épreuve des effractions et coté au niveau TRTL-30 x 6 par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).			<input type="checkbox"/>
4.10.3.2	Le coffre-fort devra être placé dans un endroit grillagé ou une cage conforme aux exigences indiquées à l'annexe D.			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
4.10.3.3	Cet endroit grillagé, tel que décrit au paragraphe 4.10.3.2, devra être situé dans une pièce fermée à clé..			<input type="checkbox"/>
4.10.3.4	Le coffre-fort doit être fixé au plancher de manière qu'on ne puisse le déplacer sans en ouvrir la porte au préalable.			<input type="checkbox"/>
4.10.3.5	La combinaison de la serrure devra être conservée dans un endroit sûr et modifiée chaque année ou chaque fois qu'une personne la connaissant n'en aura plus besoin.			<input type="checkbox"/>
4.10.4.1 Cage	Seulement les produits finis énumérés à l'annexe D peuvent être conservés dans une cage. On trouvera à l'annexe D les critères auxquels doivent répondre la construction de la cage et l'équipement de détection électrique qu'elle comporte.			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
5.1.1.1 Cage	L'espace grillagé doit être situé à au moins 1 mètre (3 pi) du mur extérieur s'il est situé au rez-de-chaussée ou s'il est accessible par le toit. Comme le Bureau considère qu'un mur mitoyen avec les locaux d'une autre compagnie constitue un mur extérieur, on exige un espace libre de 1 mètre (3 pi). Le Bureau peut juger acceptable d'autres solutions équivalentes à cet espace libre de 1 mètre (3 pi) (voir les exemples cités au point 4.5.1.5)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.1.1.2	La zone grillagée devrait être située de préférence dans une pièce fermée à clé.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.1.1.3	Le système électrique de détection doit permettre de déceler tout mouvement non autorisé à l'intérieur de la cage.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.1.1.4	La porte ou la barrière de la cage doit être fermée au moyen d'un cadenas approuvé (voir l'annexe E) ou d'un dispositif équivalent.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.1.2.1	Les murs et le plafond de l'espace grillagé seront faits d'un grillage d'acier laminé de 3,5 mm (calibre 10) ayant des ouvertures en losange		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 9				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 9 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réervé à l'administration)
	de 2,5 cm x 5 cm (1 po x 2 po) et solidement attaché ensemble. Les murs doivent aller du plancher de charpente au plafond de charpente si le plancher et le plafond existants sont utilisés comme partie de la cage. La barrière ou la porte doivent offrir la même résistance à l'effraction que les murs et le plafond et être dotés de contacts de porte électriques.			